



Trop perçu du RSA et retenues sur prestations

Par **eloupitou**, le **25/05/2019** à **11:53**

Bonjour,

J'ai reçu, ce matin, un courrier de la CAF sous titré "Direction comptable et financière, Service recouvrement".

Madame,

En date de ..., un indu de prime RSA pour le mois de ... vous a été notifié. Son motif est le suivant : en l'absence de droits au RSA pour les mois... de l'année concernée, la prime RSA n'est pas due.

Je vous informe, qu'à défaut de remboursement de votre part, cette prime RSA sera retenue par compensation sur vos prestations.

Je vous prie d'agréer,.....

Le Service Recouvrement

Y'a t il de quoi s'inquiéter après une demande de remise de dette amiable svp ?

Merci.

Par **youris**, le **25/05/2019** à **12:16**

bonjour,

selon le courrier de la CAF, il semblerait que votre demande de remise de dette a été rejetée et que le remboursement se fera sur les prestations futures.

salutations